

Compte rendu de l'ASSEMBLEE GENERALE AVOGUE DU 23 novembre 2016

Le 23 novembre 2016, à 17h30, s'ouvre l'assemblée générale de l'AVOGUE 2016, dans la salle de réunion du clubhouse du golf de Mont Griffon.

Adhérents présents : 75

Adhérents représentés : 21

Le président ouvre l'assemblée et présente, au nom du bureau, réuni au complet pour un travail préparatoire, le 3 novembre, les bilans et perspectives de l'association.

Il informe l'assistance que sur les quatre membres du comité directeur renouvelables en 2016,

deux se représentent,

Messieurs MIRAULT Jackie et MIGNOT Bernard,

et deux,

Messieurs BAGO Christian et DUCROUX Sylvain,

ont souhaité ne pas solliciter un nouveau mandat de 3 ans.

Trois adhérents ont fait acte de candidature dans les limites fixées :

Madame JONCKHEERE Martine et Messieurs LANDAIS Jean-Pierre et BREGY Pascal.

En application de nos statuts, il sera donc pratiqué un vote, à bulletin secret, pendant la durée de cette assemblée générale où les présents pourront mettre leur bulletin, ainsi que ceux de leurs pouvoirs, dans une urne, mise à leur disposition au moment de leur paraphe sur la feuille d'émargement des présences.

Les résultats seront donnés en fin de séance, sans information publique sur les scores des candidats, qui seront consultables auprès de notre secrétaire générale.

BILANS 2016

BILAN D' ACTIVITE

1- Adhésions

En 2016, l'association comprend 268 adhérents (+10 vs 2015), tous licenciés FFG, dont 231 ont pris leur licence à l'AVOGUE, et 37 qui l'ont prise dans un autre club ou directement auprès de la FFG.

26 personnes n'ont pas renouvelé leur adhésion en 2016 et nous comptons 23 nouveaux membres.

L'âge moyen des adhérents est de 65 ans (+1 an vs 2015), l'index FFG moyen est de 37 (-1 vs 2015), 75 % (égal à 2015) sont des retraités et 34 % (-2 % vs 2015) sont des dames.

Enfin, conformément à nos statuts, plus de 60 % de nos adhérents sont issus de l'Education Nationale ou en filiation directe avec un membre de l'E.N.

Les activités de notre association, en 2016, se répartissent encore, en 2 grands secteurs :

- Une forte activité associative structurée, organisée, qui concerne environ 50 % de nos adhérents et qui ont représenté une dépense de 80 % de nos recettes et 70% de notre budget prévisionnel.

- Un partenariat avec une dizaine de parcours du Val d'Oise qui nous permet d'offrir à la totalité de nos adhérents des green-fees, à vocation individuelle, à des prix préférentiels (DD).

2 – Activités associatives

Nos activités associatives, qui se sont déroulées tout au long de 2016, comprennent 15 compétitions amicales (+1 vs 2015), 8 compétitions de classement (-1 vs 2015), 2 match-plays en simple et double, 3 soirées et 2 voyages à vocation golfique et culturelle.

Elles ont réuni plus de 1200 participations en 2016 (+100 soit + 10 % vs 2015).

Le « challenge AVOGUE», qui court tout au long de l'année, a réuni 37 dames et 64 messieurs sur 31 épreuves (+1).

En ce qui concerne la formation, 80 cours individuels de golf (+ 20 vs 2015) dispensés par des professionnels ont été subventionnés, et vendus ou offerts à nos adhérents.

3 – Partenariats

Nous avons signé pour 2016, 10 partenariats sur des golfs du Val d' Oise.

En 2016, nous avons proposé 73 green-fees subventionnés, par semaine, à nos adhérents.

L'ensemble des adhérents a racheté 2200 GF en 2016 (- 350 GF vs 2015 et - 650 GF vs 2014) sur ces parcours, au cours de l'année écoulée.

Cette baisse d'achat de green-fees, critique pour nos finances, est continue depuis 3 ans.

Deux parcours ont des balances particulièrement critiques : Cergy et Bellefontaine.

BILAN FINANCIER

1 – Bilan des activités associatives

La participation demandée aux adhérents pour chaque compétition amicale est restée de 25 € (boisson comprise) et de 30 € pour chaque compétition officielle (Frais de gestion des cartes FFG et boisson comprise).

Nous avons subventionné :

- 15 compétitions amicales, pour un montant de 7000 €, (-1000 € vs 2015),
- 8 compétitions officielles, pour un montant de 2000 €, (- 500 € vs 2015, mais avec 1 compétition en moins),
- 3 soirées pour un montant de 2500 €, (- 500 € vs 2015),
- 80 cours de golf pour un montant nul car financé avec le solde de notre budget formation 2015 soit (-1000 € vs 2015, pour 20 cours vendus ou offerts supplémentaires)
- 2 voyages, à Lacanau et en Slovénie, qui affichent un équilibre dépenses/ recettes.

Ces activités associatives représentent une dépense totale de 11500 € (- 1500 € vs 2015), hors frais généraux, largement couverte par nos recettes de cotisations et de subventions (17 000 €).

2 - Bilan des partenariats

Les sommes reçues par notre trésorier, tout au long de l'année, pour la vente des green-fees à nos adhérents (44 500 €) n'ont pas couvert les montants versés par l'association pour l'achat des abonnements et des green-fees prépayés aux différents golfs partenaires (46 000 €) .

Le bilan des partenariats est donc déficitaire de 1500 € en 2016.

3 – Frais généraux

Les frais généraux (Cotisations 2F Open-JS, Assurances, Fournitures de Bureau, Courriers, Matériels, Frais bancaires et cotisations FFG et Ligue de Golf) sont supérieurs à nos prévisions de 500 €. Ils s'élèvent à 2500 € (- 40 % vs 2015) au lieu des 2000 € prévus.

4 - Bilan général

Epargne au 1 ^{er} janvier 2016	11 000 €
Trésorerie au 1er janvier 2016	20 000 €
Recettes 2016	+17 000 €
Dépenses associatives 2016	- 11 500 €
Formation 2016	0 €
Dépenses de partenariats 2016	- 1 500 €
Frais généraux 2016	- 2 500 €
Total des dépenses 2016	- 15 500 €
Excédent (9 % de nos recettes)	+ 1 500 €
Epargne au 31 décembre 2016	16 000 €
Trésorerie au 31 Décembre 2016	16 500 €

5 - Conclusion

Ce résultat positif nous conforte dans les décisions que nous avons prises fin 2015, c.a.d. réduction des frais généraux, augmentation des cotisations de 10 €, augmentation des GF « prépayés » à 25 €, suppression des GF 9 trous, réduction des DDJ à Mont-Griffon.

PROJET 2017

STRATEGIE 2016

Modifier les poids relatifs de nos activités, au profit de nos activités associatives, sans pénaliser pour autant les activités individuelles.

1 - Activités associatives

Nous ne changerons rien sur la quantité de ces activités proposées en 2016.
Cependant, notre budget prévisionnel pour ces activités sera porté à 14 000€ (+ 20 %)

- Une manifestation golfique par semaine, hors vacances scolaires, soit 20 à 30 par an,
- Dont 6 à 8 compétitions de classement, déclarées à la FFG,
- Et 3 soirées : ouverture de la saison, clôture des match-plays et soirée de l'AG,
- 2 voyages golfiques, un à l'étranger et un en France,
- Continuation du challenge et des match-plays, en simple et en double.

2 - Partenariats

Nous essaierons de renouveler des accords acceptables avec 9 de nos partenaires privilégiés en 2017.

En effet, nous ne renouvellerons pas nos accords avec l'Isle-Adam qui a augmenté ses tarifs de façon agressive et qui nous sont devenus inaccessibles.

Nous diminuerons nos droits de jeu à Cergy pour retrouver un taux de remplissage raisonnable sur ce parcours.

Ils représenteront tous ensemble un potentiel de 66 green-fees subventionnés par semaine.

Nous conserverons les prix de 20 et 25 € pour les GF individuels réservés aux adhérents de notre association.

3 – Objectifs financiers

Cotisations 2017

- Maintien du montant des cotisations 2016 :
 - 110 € avec licence FFG
 - 70 € sans la licence FFG
- Subvention espérée de 380 € du Conseil Général du Val d'Oise .
- Nos recettes prévisionnelles devraient être de 15 500 € (cotisations et subventions)

Dépenses associatives prévisionnelles

- Les compétitions amicales resteront à 25 €, boisson comprise,
- Les compétitions officielles resteront à 30 €, boisson et droit d'enregistrement FFG compris,
- Aide aux activités golifiques limitée à 8000 €, pour les compétitions amicales (15) et 3000 €, pour les compétitions officielles (8), soit 11000 € total maximum,
- Subventions aux soirées limitées à 2500 € pour les 3 soirées,
- Pour la formation, le tarif des cours individuels d'une demi-heure restera à 20 €, 18 € par lot de 10, et deux cours individuels gratuits seront offerts aux nouveaux adhérents, prenant leur licence à l'AVOGUE, pour un coût total maximum de 1 000 €.

Total des dépenses associatives prévisionnelles : 14 000 €

Frais Généraux

Les frais généraux devront être limités à 2500 €.

Notre budget « dépense totale 2017 » ne devra pas excéder 17 500 €.

Budget partenariats

- Le prix de base des green-fees 18 trous ou moins, reste à 20 € la semaine, sur tous les parcours avec abonnements (Cergy, Gadancourt, Ableiges, Mont Griffon, Bellefontaine) et à 25 € le week-end, sur les parcours avec abonnements complets (Cergy, Gadancourt).
- Le prix de base des green-fees prépayés, à consommation limitée, reste à 25 € en 2017, sur tous les parcours du même type (Rebetz, Seraincourt, Templiers, Bertichères).
- L'objectif est un budget partenariat en léger excédent, afin d'éviter et de compenser les déficits constatés les années précédentes.

4 – Bilan général prévisionnel estimé à fin 2017

Epargne au 1 ^{er} janvier 2017	16 000 €
Trésorerie au 1 ^{er} janvier 2017	16 500 €
Recettes 2017	15 500 €
Dépenses associatives 2017	14 000 €
Formation 2017	1000 €
Budget des partenariats 2017	3000 €
Frais généraux 2017	2 500 €
Excédent (6 % de nos recettes)	+ 1 000 €
Epargne au 31 décembre 2017	16 000 €
Trésorerie au 31 Décembre 2017	17 500 €

5 - Conclusion

Notre budget excédentaire 2016, nous permet de maintenir le niveau de notre trésorerie et surtout le volume de nos liquidités, pour pouvoir honorer nos contrats avec les golfs partenaires et soutenir plus fortement nos actions associatives.

Le plan proposé pour 2017 devrait nous permettre de consolider nos comptes et nous offrir la possibilité de poursuivre, dans l'avenir, cette politique qui semble retenir les suffrages de nos adhérents.

Les comptes estimés 2016 ont été vérifiés et approuvés par les vérificateurs aux comptes.

Le bilan d'activité et le bilan financier 2016 ont été approuvés par les présents à l'unanimité.

Les objectifs et le budget 2017 ont été approuvés à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Les personnes élues pour remplacer les membres sortants du comité directeur sont :

Messieurs MIGNOT Bernard, MIRault Jackie, LANDAIS Jean-Pierre et BREGY Pascal.

Le bureau est reconduit en l'état, à l'exception de **Monsieur BRASSART Gérard** qui est remplacé en tant que secrétaire général adjoint par **Madame AMIOT Dominique**.

Le président conclut cette assemblée générale à 19h30.

Le président
Jean-Claude Kowalczyk



Le trésorier
Jean-Gabriel Charron

La secrétaire
Micky Godest